

L'offre exportable marocaine dans le secteur agricole mise en lumière à Abidjan

L'offre exportable marocaine et les opportunités d'investissement dans le secteur agricole, ont été mises en exergue, samedi dernier, dans le cadre de la 3ème édition du Salon international de l'agriculture et des ressources animales d'Abidjan (SARA-2015) qui se poursuit dans la capitale économique ivoirienne jusqu'au 12 avril courant, selon la Map. Cette journée "Maroc" du SARA- 2015, a été également l'occasion pour les opérateurs agricoles du Maroc et leurs homologues ivoiriens d'explorer ensemble les différentes opportunités d'affaires dans ce secteur jugé prioritaire pour les deux pays. S'exprimant à cette occasion, le ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Aziz Akhannouch, a mis en avant l'importance toute particulière qu'accordent le Maroc et la Côte d'Ivoire à la promotion et au renforcement de leurs relations de coopération et de partenariat dans divers domaines, y compris celui de l'agriculture.

Chiffres à l'appui, le ministre a relevé que depuis ces dernières années, les échanges commerciaux entre le Maroc et la Côte d'Ivoire n'ont cessé d'augmenter, relevant qu'entre 2012 et 2013, les exportations du Maroc vers la Côte d'Ivoire ont, à elles seules, doublé, passant de 66,7 millions de dollars à 112,1 millions de dollars. Et de poursuivre que dans le domaine agricole, les exportations de la Côte d'Ivoire ont depuis 2011 enregistré une hausse de 44%, alors que les exportations de produits agricoles marocains ont enregistré une hausse de 22%.

Dans le domaine de l'assurance agricole, M. Akhannouch a loué le rôle de taille joué par la Mutuelle agricole marocaine des assurances (MAMDA), rappelant qu'avec le lancement du Plan Maroc Vert, quelque 20 mille à 30 mille hectares étaient couverts par une assurance agricole, alors que ce taux se chiffre actuellement à plus de 800.000 ha.

Dans la foulée, le ministre s'est réjoui de la signature, en marge du SARA-2015, d'une convention-cadre de coopération entre le Maroc et la Côte d'Ivoire pour la mise en place et le développement d'une assurance agricole dans ce pays frère et ami. Ainsi, en vertu de cet accord, le gouvernement marocain, via le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, s'engage à soutenir la mise en place et le développement de l'assurance agricole en Côte d'Ivoire, en apportant son concours au gouvernement ivoirien, notamment en matière de définition du rôle de l'Etat dans la mise en place et le développement du système d'assurance agricole (soutien financier, cadre réglementaire, promotion) et le montage ainsi que la gestion de partenariats avec les compagnies d'assurances.

Cet appui concerne aussi la mise en place de mécanismes et modalités de gestion

des produits d'assurance agricole, et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques par l'organisation de sessions de formation et de voyages d'études.

Source: <http://www.libe.ma/08/04/2014>